



HAL
open science

Les normes IAS/IFRS face au Covid-19 : Cas du secteur bancaire marocain

Marouane Mkik, Salwa Mkik, El Menzhi Kaoutar

► To cite this version:

Marouane Mkik, Salwa Mkik, El Menzhi Kaoutar. Les normes IAS/IFRS face au Covid-19 : Cas du secteur bancaire marocain. IOSR Journal of Environmental Science, Toxicology and Food Technology (IOSR-JESTFT), 2021. halshs-03433885

HAL Id: halshs-03433885

<https://shs.hal.science/halshs-03433885>

Submitted on 18 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les normes IAS/IFRS face au Covid-19 : Cas du secteur bancaire marocain

Marouane Mkik- Salwa Mkik- El Menzhi Kaoutar

Résumé

La crise sanitaire du Covid-19 est arrivée après plus de dix ans de désastre économique et financier, mais contrairement à la crise des subprimes, le secteur bancaire n'est pas à blâmer. Il sied à dire que le secteur bancaire, est très sensible à son environnement, et le concept de juste valeur dans les normes IAS/IFRS aura une influence sur les comptes comptables.

Par conséquent, l'objectif de cette recherche est d'examiner l'influence de la crise sur la performance des cours des banques cotées à la Bourse de Casablanca, ainsi que l'impact de la volatilité sur la valeur comptable. Les données montrent que l'indice MASI a chuté précipitamment, alors que la volatilité des produits bancaires cotés a augmenté.

Mots clés : Covid-19 ; Banques ; Comptes comptables, IAS, IFRS

IAS/IFRS and Covid-19: The case of the Moroccan banking sector

Abstract

The Covid-19 health crisis came after more than a decade of economic and financial disaster, but unlike the subprime crisis, the banking sector is not to blame. The financial business, especially the banking sector, is very sensitive to its environment, and the concept of fair value in IAS/IFRS will have an influence on the accounting accounts.

Therefore, the objective of this research is to examine the influence of the crisis on the price performance of banks listed on the Casablanca Stock Exchange, as well as the impact of volatility on the book value. The data show that the MASI index fell precipitously, while the volatility of listed banking products increased.

Keywords: Covid-19; Banks; Accounting, IAS, IFRS

Introduction

Les normes comptables nationales ont convergé vers des normes internationales appelées IAS/IFRS (International Accounting Standards & International Financial Reporting Standards) afin de rassembler les normes comptables de tous les pays. L'International Accounting Standards Board (IASB) a créé les règles IAS/IFRS pour les organisations cotées en bourse afin d'harmoniser les normes comptables et de rendre l'information organisationnelle plus comparable, fiable et transparente. En outre, en étant confronté à ces défis d'harmonisation comptable, le Maroc s'est engagé dans cette voie en accord avec ses décisions stratégiques et sa libéralisation économique, ainsi que la convergence de ses règles avec les normes et standards internationaux. Par conséquent, toutes les sociétés cotées en bourse et les établissements de crédit doivent produire des états de synthèse consolidés conformément aux exigences des normes IAS/IFRS 2, et toute modification de l'IASB les affectera.

Les scandales financiers et la crise financière et économique de 2007-2009 ont remis en question l'objectif de crédibilité et de transparence des normes IAS/IFRS, ce qui a nécessité l'intervention des pouvoirs publics pour rétablir la stabilité financière et améliorer la communication financière afin de regagner la confiance des épargnants et des investisseurs.

Depuis lors, les organismes de réglementation ont pris un certain nombre d'initiatives pour renforcer leurs systèmes, notamment l'adoption de la nouvelle norme IFRS 9 sur les instruments financiers, qui remplace la norme IAS 39, dépassée et difficile à mettre en œuvre, ainsi que l'application des règles prudentielles de Bâle III.

Après plus de dix ans de turbulences financières, une calamité sanitaire a éclaté vers la fin de 2019. Une pandémie de Covid-19 s'est déclarée en Chine, et le virus s'est rapidement répandu sur le globe, stoppant l'activité économique. Le gouvernement a pris d'importantes mesures pour atténuer les effets néfastes d'une catastrophe d'une telle ampleur.

Le Maroc n'a pas été épargné au milieu d'une crise sanitaire mondiale ; nous sommes tous touchés. Le secteur bancaire a été prié de prendre les devants. Le secteur financier a été invité à jouer un rôle résilient, notamment en aidant les entreprises en difficulté, en accordant davantage de prêts garantis par l'État et en participant au fonds spécial de lutte contre la pandémie de coronavirus Covid-19.

Le secteur financier est également préoccupé par l'impact économique de la pandémie ; il a connu une réduction de l'activité, ainsi que le non-paiement des échéances et des intérêts des prêts, ce qui a entraîné une hausse des taux de défaillance, une baisse des frais bancaires et une diminution de la distribution des prêts (consommation, immobilier). Par conséquent, il est légitime de se demander : "Comment la crise sanitaire a-t-elle affecté les comptes du secteur bancaire marocain ?"

Notre recherche sera divisée en trois volets, dont le premier se concentrera sur les organismes qui élaborent les normes comptables. Le deuxième point donnera un aperçu du secteur bancaire marocain ainsi qu'un aperçu général du scénario Covid-19. Le dernier point sera consacré à une évaluation empirique de l'impact de la Covid-19 sur les comptes comptables des banques cotées marocaines.

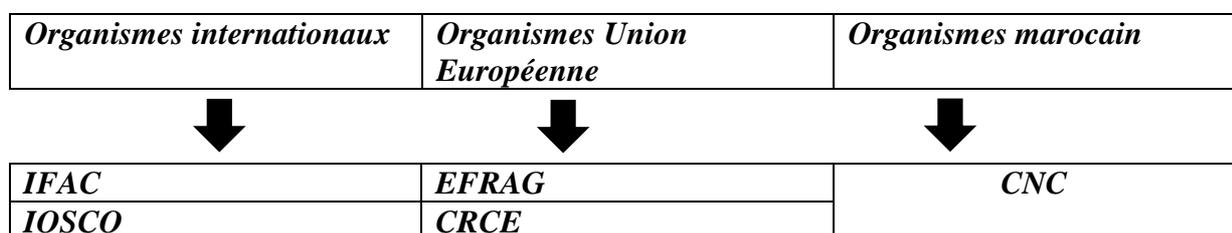
1. Le cadre théorique et institutionnel de l'application des normes IAS/IFRS

1.1. Les organismes de normalisation comptables

La normalisation comptable consiste à "créer un langage comptable standard (terminologie et règles de syntaxe) afin de faciliter la communication entre les différents acteurs économiques concernés de près ou de loin par la comptabilité" (Milot, 1997). Les normes comptables sont supervisées par certains organismes. Plusieurs pays disposent d'un organisme de normalisation comptable, qui diffère selon les pays ; certains sont des organismes gouvernementaux, tandis que d'autres sont privés.

Les organismes en charge des normes comptables sont présentés dans la figure ci-dessous :

Figure 1 : Schéma des organismes chargés de la normalisation comptable



Source : Construction auteur

1.1.1 Sur le plan international

L'International Federation of Accountants (IFAC) est une fédération internationale privée d'organisations nationales de comptabilité et d'audit du monde entier qui s'occupe des normes comptables. Elle a été créée le 7 octobre 1977, lors du 11e Congrès mondial de la comptabilité à Munich, en Allemagne, et a son siège à New York. Elle est composée de 180 organisations membres et affiliées représentant plus de 3 millions de comptables professionnels de 130 nations et juridictions. L'objectif de l'organisation est de faire progresser la profession comptable.

-L'OICV (Organisation internationale des commissions de valeurs) est une fédération d'organismes nationaux de réglementation des valeurs mobilières qui a été fondée en 1983 et qui régleme aujourd'hui plus de 95 % des marchés mondiaux des valeurs mobilières. Elle est généralement reconnue comme l'organisme de normalisation mondial dans ce secteur. L'objectif principal de l'OICV est que ses membres travaillent ensemble pour établir des normes réglementaires qui préservent l'épargne publique tout en maintenant des marchés équitables, efficaces et transparents. Elle collabore avec des institutions telles que l'IASB, l'IFAC et le Fonds monétaire international, entre autres.

1.1.2 Sur le plan européen

Pour entamer le processus d'unification comptable, l'Union européenne a adopté deux directives :

La 4^{ème} directive (78/660) du Conseil des Communautés européennes, publiée en 1978, vise à uniformiser la structure et le contenu des états financiers, ainsi que les processus de contrôle et de diffusion des documents.

La 7^{ème} directive (83/349) du Conseil des Communautés européennes du 1983 harmonise les législations nationales pour fixer les conditions de production des comptes consolidés.

En raison des options ouvertes qui entravent la comparabilité des états de synthèse et du rythme auquel les États membres mettent en œuvre la législation, l'harmonisation comptable européenne s'est avérée insuffisante.

Les normes comptables internationales, ou IAS/IFRS, ont été adoptées par l'Union européenne. Une déclaration de la Commission européenne lors du sommet européen de Lisbonne en 2000 a conduit à l'adoption du règlement n° 1606/2002, qui reflète cette décision ; il a été adopté par le Conseil et le Parlement européen.

Avec l'établissement de ce règlement, un calendrier pour l'adoption et la mise en œuvre des normes comptables internationales a été créé, ainsi que deux entités chargées de surveiller et de certifier la conformité : l'EFRAG (technique) et le CRC (conforme) (politique).

-L'EFRAG (Europe's Financial Reporting Advisory Group) a été fondé en 2001 par des spécialistes de l'information financière du monde entier. Dans le cadre de sa mission d'assistance au Conseil des normes comptables internationales, il fournit également un

retour d'information technique sur les normes européennes avant leur mise en œuvre.

1.1.3 Sur le plan national

Les normes comptables marocaines sont supervisées par le Conseil national de la comptabilité (CNC) du pays. Créé en 1989 par le décret n° 2.88.19, il a été renforcé par les décrets n° 2-02-682 et 2-02-888, publiés le même jour.

-L'aide des ministères ou organismes concernés, le CNC est chargé ainsi de coordonner et de synthétiser la recherche comptable et ses applications pratiques.

- Concevoir, élaborer et proposer des normes comptables pour un secteur large ou spécifique.

-Recueillir autant d'informations que possible sur les normes comptables, l'éducation et les certifications. Rassembler autant d'informations que possible.

-L'avancement des connaissances et de la recherche en comptabilité doit être encouragé et aidé.

Déléguer la responsabilité de l'élaboration des normes comptables mondiales à une autorité nationale.

1.2 Présentation de l'organisme de la normalisation du référentiel IAS/IFRS

1.2.1 L'International Accounting Standards Board « l'IASB »

Depuis leur création en 1973 à l'initiative d'un petit groupe de professionnels de la comptabilité, l'International Accounting Standards Committee (IASC) et, depuis 2001, l'International Accounting Standards Board (IASB) sont chargés d'élaborer les normes internationales d'information financière (IFRS).

L'International Accounting Standards Committee Foundation (IASCF), une entité internationale de normalisation comptable basée à Londres, est le propriétaire exclusif de l'International Accounting Standards Board (IASB) (IASCF).

L'IASB s'efforce d'atteindre les objectifs suivants à la suite de sa création : Élaborer un ensemble unique de normes comptables de haute qualité, transparentes, comparables et applicables à tous les pays ; encourager l'adoption et l'application stricte de ces normes ; et promouvoir la convergence entre les normes comptables nationales et les normes internationales d'information financière.

1.2.2 Présentation des normes IAS/IFRS

Pour les entreprises à but lucratif, les IAS/IFRS ont été conçues pour être utilisées dans leurs rapports financiers individuels ou consolidés, ainsi que pour les organisations à but non lucratif si elles sont jugées appropriées.

Les normes comptables internationales (IAS) et les normes internationales d'information financière (IFRS) sont deux ensembles distincts de normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les entités subsidiaires de l'IASB, appelées SIC avant 2001 et IFRIC après cette date, fournissent également des interprétations.

2. La crise sanitaire au sein du secteur bancaire marocain

2.1 Situation générale du système bancaire marocain

Les banques ont un effet important sur l'économie. Elles ont un effet direct sur l'économie du pays et sur les modèles d'investissement. Bien que le secteur bancaire marocain soit resté incontrôlé jusqu'au dahir du 31 mars 1943, c'est la date à laquelle il a été réglementé et structuré, la banque Elle a été créée en 1844 comme première banque du Maroc. La proclamation de décrets et la création d'institutions financières telles que la Bank of Morocco (aujourd'hui connue sous le nom de Bank Al Maghrib) ont été les principales

mesures prises après l'indépendance en 1956 afin de régulariser le secteur. Depuis l'adoption de la loi bancaire en 1993, le secteur a connu une évolution substantielle.

Le système bancaire moderne est fondé sur les intérêts de la société ainsi que des clients, et il a été conçu pour rapprocher les réglementations nationales des normes internationales. Des règles prudentielles ou des normes de gestion ont été élaborées pour garantir que les activités bancaires sont correctement contrôlées et que les risques sont réduits au minimum.

2.2 L'impact de la crise sanitaire au sein des banques

Par ailleurs, certains travaux mettent en évidence les liens forts qui existent entre le choix de la proximité et les catégories sociales (Lacoste et Spinosi, 2002), ou le fait de ne pas disposer d'une complémentaire santé (*ibid.*). D'autres travaux évoquent l'importance de la réputation de l'établissement de santé ou sa spécialisation pour lequel le consentement à se déplacer augmente (Com-Ruelle *et al.*, 1989 ; Moschetti, 2005). Pour cela, un travail très conséquent (Barlet *et al.*, 2012) a permis d'établir l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) qui mesure la densité du nombre d'établissements accessibles pour une population (100 000 habitants) compte tenu de ses principales caractéristiques socio-professionnelles.

Le SRAS-COV-2, coronavirus, a été découvert fin 2019 à Wuhan, en Chine, et s'est rapidement propagé dans le monde entier. Une marocaine résidante en Italie a été diagnostiquée avec le Covid-19 le 2 mars 2020, marquant le premier cas confirmé du virus au Maroc. Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour empêcher la propagation du virus, notamment en déclarant l'état d'urgence et en établissant des zones de quarantaine. Malgré les avantages que cette option a procurés à la sécurité sanitaire marocaine, elle a eu des conséquences négatives sur l'économie et le système financier.

Bien que l'activité économique ait largement cessé, le gouvernement a pris des mesures pour la soutenir, notamment en créant un fonds de gestion Covid-1913, en abaissant les taux d'intérêt, en garantissant les prêts aux PME pendant un an dans le cadre d'un programme de soutien au financement des PME et en supprimant les frais d'enregistrement.

Pendant la crise financière, les banques ont dû gérer et prendre les mesures nécessaires pour garantir la stabilité du système bancaire tout en jouant un rôle dans la résilience de l'économie.

Même si les gouverneurs des États ont pris les mesures nécessaires pour faire face au covid-19 et restaurer l'économie, il est évident que les impacts de la crise ne se sont pas atténués. Les scientifiques sont actifs de diverses manières, notamment en proposant des remèdes, en menant des recherches et en évaluant la gravité du problème. Bensghir *et al.*, ont fait état du déclin des banques participatives marocaines au premier semestre de 2020. Selon Alami, *et al.*, (2020), le problème de Covid-19 affecte les entreprises de la Bourse de Casablanca de différentes manières, selon leur secteur. Certaines entreprises, comme celles des TIC et de l'industrie pharmaceutique, ont bénéficié de l'épidémie, tandis que d'autres ont été affectées négativement. Ouahi *et al.* (2020), ont montré l'importance des médias sociaux dans le marketing bancaire et la nécessité pour les banques d'avoir une présence en ligne, notamment à la lumière de Covid-19 et d'un sentiment général d'isolement social et commercial.

Dans notre analyse de Covid-19, nous examinerons également les banques marocaines qui sont cotées en bourse et qui utilisent les normes d'information financière IAS/IFRS. Nous voulons établir la véracité de nos conclusions par une enquête empirique.

3. Etude empirique

3.1 Hypothèses de recherche

Nous proposons de mener une recherche sur le rendement des titres des banques cotées à la Bourse de Casablanca afin de quantifier l'effet de la crise sanitaire sur l'industrie bancaire marocaine. Nous posons alors les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : la question sanitaire pourrait avoir un effet sur le cours des actions des banques.

Hypothèse 2 : La volatilité des titres bancaires pourrait avoir un effet sur les comptes comptables IAS/IFRS

1.1. Description et démarches

Il a été signalé que les écoles seraient fermées du 16 au 20 mars 2020, lors de l'arrivée du Covid-19 dans le pays. Le gouvernement a proclamé l'état d'urgence et des mesures de confinement du 20 mars au 20 mars et a déclaré un déconfinement progressif à partir du 11 juin pour préserver l'état d'urgence. Il y a quelques dates dans Covid-19 que nous utiliserons comme repères.

Ce sont six banques cotées à la Bourse de Casablanca qui seront étudiées dans cette enquête. Du 1^{er} mars au 31 mars 2019, nous avons utilisé les données quotidiennes des trois sous-périodes qui composent cette période. Pour la distribution finale de chaque banque, elle comprend 516 observations pour chacune des trois périodes : avant (du 1er mars 2019 au 15 mars 2020), pendant (du 16 mars 2020 au 10 juin 2020) et après (du 11 juin 2020 au 31 mars 2020). Le site officiel de la Bourse de Casablanca est utilisé pour obtenir les valeurs des cours quotidiens, qui sont ensuite traités par les logiciels Excel et SPSS pour les banques suivantes :

Son acronyme ATW signifie Attijariwafa Bank.

Il existe plusieurs institutions bancaires en Afrique, notamment la Bank of Africa (BOA), la Banque Centrale Populaire (BCP) et le Crédit du Maroc (CDM).

Pour tester notre hypothèse selon laquelle la crise sanitaire a eu un impact sur le secteur bancaire, nous allons calculer le rendement du cours de l'action de chaque banque et examiner la volatilité de ce rendement avant, pendant et après l'endiguement.

L'écart-type de la valeur d'un actif est utilisé pour déterminer la volatilité, qui reflète l'importance des variations de la valeur de l'actif et donc son risque. Le rendement est défini comme la différence entre le capital gagné et l'investissement initial, et il peut être calculé à l'aide de la formule ci-dessous :

Avec :

Rt : Taux du rendement du cours i pendant la période t.

Pt : Valeur du cours i pendant la période t.

Pt-1 : Valeur du cours i pendant la période t-1.

Dt : Dividende distribué du cours i pendant la période t.

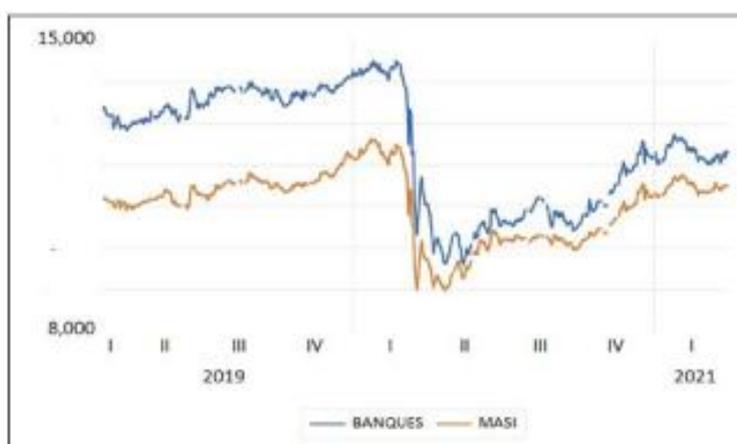
D'après cette recherche, nous allons utiliser la méthode ci-dessous pour calculer le rendement du cours de l'action pour chaque banque, en tenant compte du fait que les dividendes sont nuls pour les exercices 2019 et 2020 puisqu'ils n'ont pas encore été distribués.

3.3 Résultats de l'étude et interprétations

3.3.1 Evolution de l'indice boursier MASI et l'indice sectoriel BANQUES

Avant de passer en revue les résultats de la volatilité des rendements, examinons une représentation graphique de l'indice boursier MASI "Moroccan All Shares Index" et de l'indice sectoriel « banques » pour observer comment le marché boursier a évolué au cours de notre recherche.

Graphique 1 : L'évolution de l'indice boursier MASI/banque



Source : Construit par les auteurs

Comme observé dans ce graphique, l'indice MASI et l'indice sectoriel « BANQUES » présentent tous deux des configurations haussières et baissières en ce moment, et l'indice sectoriel BANQUES suit les mouvements de l'indice MASI. Ils ont suivi une tendance haussière avec des hauts et des bas depuis le début du mois de mars 2019, jusqu'à une forte baisse au milieu du mois de mars 2020, prouvant l'effet du coronavirus sur la Bourse de Casablanca, où les investisseurs ont perdu confiance. Ces deux indices n'ont commencé à remonter que récemment, une fois la décision de déconventionnement prise en juin 2020. Cette observation sera validée en présentant les données chiffrées dans le tableau suivant :

Tableau 2 : L'indice boursier MASI et l'indice sectoriel BANQUES en chiffre

Indice/Période	02/03/2020	16/03/2020	Variation %	31/03/2021	Variation %
Banque	12189,28	9596,00	-22.45	11483,65	-4.78
MASI	14123,43	11096,58	-20.68	12285,62	-12.45

Source : Construction auteur

Selon les faits suivants, les indices MASI et BANQUES ont chuté respectivement de -22.45% et -20.68% entre le 2 février et le 16 mars 2020. La date de la déclaration de la première apparition du Covid-19 au Maroc est le 2 mars, et la date de l'annonce de la fermeture des écoles dans le cadre des efforts déployés pour limiter la propagation du virus est le 16 mars, ce qui indique que les informations sur le marché ont un impact négatif.

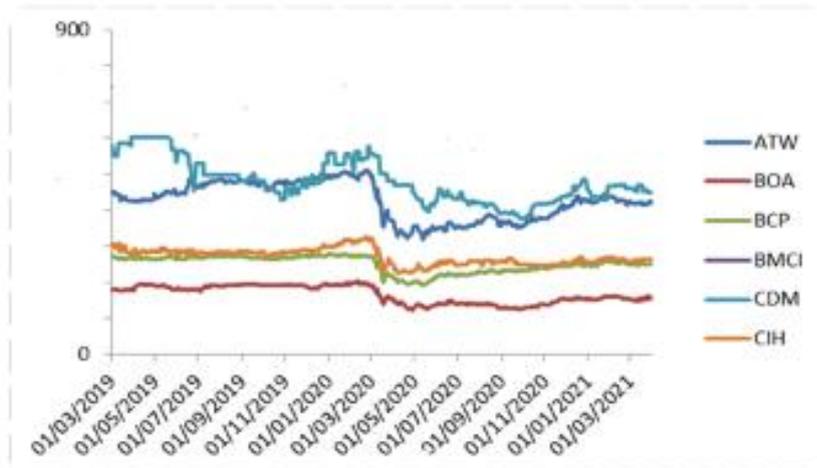
Sur un an, on constate une différence de -4.78% pour la MASI et de -12.45% pour les BANQUES, cette évolution boursière pourrait être liée à la reprise économique du pays.

3.3.2 Evolution du rendement du cours boursier des banques marocaines

Nous avons calculé le rendement de chaque cours durant trois périodes (avant, pendant et après l'enfermement) pour quantifier l'évolution de la volatilité des cours (l'écart-type) afin de valider ou d'infirmer notre hypothèse initiale (citée ci-dessus)

Nous commencerons par une représentation graphique de l'évolution du cours des actions bancaires avant de passer au traitement statistique des données.

Graphique 3 : L'évolution du rendement des cours boursiers des banques



Source : Construit par les auteurs

Selon le graphique, les rendements ont fluctué à la hausse et à la baisse, avec une forte chute au début de la crise sanitaire.

Tableau 3 : Résultats de la statistique descriptive

Cours	Avant			Après			Du 01 03 2019 Au 31 03 2021		
	Moy	Ecart type	Var	Moy	Ecart type	Var	Moy	Ecart type	Var
ATW	-0,03	1.45	1.23	0.23	1.89	1,28	0.00	1.23	1.23
BOA	-0,02	1.23	2.12	0.09	1.65	1.45	0.00	1.23	2.23
BCP	-0,04	1.09	1.56	0.06	1.45	0.89	-0.02	1.89	1.75
CIH	0,001	2.45	4.89	0.23	1.05	3.5	0,01	1.23	3.23
CDM	-0,04	2.56	3.78	0.06	1.45	1.56	-0.03	1.32	2.45
BMCI	-0,01	1.53	3.56	0.09	1.89	2.98	-0.01	1.45	3.12

Source : Calculs des auteurs

Selon le test de Fisher, si le F-calculé est supérieur au F-tableau avec un niveau de confiance de 5%, nous devons rejeter H0 et maintenir l'hypothèse alternative H1.

Nous pouvons détecter une évolution de la volatilité du taux de rendement bancaire pendant la période avant et pendant l'accouchement, sur la base des résultats des statistiques descriptives fournies dans le tableau ci-dessus. Notre hypothèse initiale, selon laquelle la crise des soins de santé diminue les rendements bancaires, est soutenue par ces données.

Les cours des actions ont diminué une semaine avant l'échéance en raison de la décision de fermer les écoles. À l'exception de la CDM, dont l'action a chuté de près de -10 % depuis le 16 mars 2020, parce qu'elle est une filiale du groupe français Crédit Agricole et qu'elle a été influencée par la décision du ministre de l'Éducation nationale de l'État français de fermer les écoles, les actions de toutes les banques ont chuté de près de -10 % depuis le 16 mars 2020.

La volatilité a diminué après la décision du gouvernement marocain de déconfinement, mais elle reste élevée par rapport à notre période de référence (avant la crise), ce qui montre que le secteur bancaire est revenu à une position plus stable. Par conséquent, il a été en mesure d'atteindre son objectif de résilience.

3.3.3 Impact de covid-19 sur les comptes comptables en IAS/IFRS

L'introduction de la Covid-19 est considérée comme une réduction de l'indice boursier MASI et des titres des banques cotées, ce qui peut avoir un effet négatif sur la valeur comptable, selon la norme IAS 36 sur la " Dépréciation d'actifs. " Une baisse de la valeur boursière ne se traduit pas automatiquement par une baisse de la valeur comptable, selon les directives de l'IPEV dans la note du 3 mars 2020, " La juste valeur n'est pas égale à un prix de vente au feu ", car la juste valeur est basée sur des informations connues ou connaissables au moment de l'évaluation.

Selon la norme IAS 36, en cas de dépréciation, "Une entreprise doit examiner s'il existe des indications qu'une perte de valeur comptabilisée au cours des exercices précédents pour un actif autre qu'un goodwill n'existe plus ou a diminué à chaque date de clôture. Si c'est le cas, l'entreprise doit calculer la valeur recouvrable de l'actif. "Pour calculer cette dépréciation, l'entreprise doit utiliser deux sources de données, l'une interne et l'autre externe.

La valeur de marché est le prix qui sera payé sur un marché qui répond aux critères suivants :

- Les éléments échangés sur ce marché sont homogènes ;
- On peut généralement trouver à tout moment des acheteurs et des vendeurs consentants ;
- Les prix sont accessibles au public.

En cas de crise, ces conditions ne peuvent être remplies et, par conséquent, la valeur de marché n'est plus appréciée. En cas de crise, la norme IFRS 13 sur la "juste valeur" a été conçue pour combler cette différence de valeur de marché.

Selon l'IFRS 13, la juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants du marché à la date d'évaluation. Elle propose trois techniques pour évaluer la juste valeur : le prix, les approches similaires et l'actualisation des flux de trésorerie (DCF). Aucune de ces stratégies n'est obligatoire, mais celle qui présente la valeur la plus élevée sera utilisée. Des données provenant de trois niveaux sont utilisées pour calculer la juste valeur : niveau 1, niveau 2 et niveau 3. Enfin, l'objectif de cette règle est de diminuer le risque de dévaluation tout en atténuant les effets d'une crise.

Nous pouvons conclure que la crise n'a eu aucun effet sur les normes IAS/IFRS ; les normalisateurs comptables ont tiré les leçons de la crise de 2007 et sont prêts à faire face à tout déséquilibre.

Conclusion

Notre étude a pour but de déterminer l'impact de la covid 19 sur la comptabilité IAS/IFRS. L'enquête a porté sur les six banques cotées à la Bourse de Casablanca. Nous avons pris le

cours de bourse du 1er mars 2019 au 31 mars 2021 et l'avons divisé en trois sous-périodes : avant, pendant et après les efforts de confinement.

Nous avons calculé le rendement des cours boursiers et examiné comment la volatilité variait dans le temps. D'après les données, la volatilité du rendement des titres bancaires a augmenté, vérifiant notre argument selon lequel la crise de l'hygiène a eu une influence néfaste sur le rendement du cours de bourse. Selon la deuxième idée, les comptes comptables ne sont pas sensibles à la volatilité du marché après la crise sanitaire.

Comme toute étude, nous avons cherché à donner des éléments d'explication, mais elle reste incomplète. Elle se situe dans un contexte d'actualité qui ne cesse de se développer et de s'améliorer sous l'effet de la recherche et de la publication de textes réglementaires.

Une nouvelle perspective sur l'après-Covid-19 ou l'évaluation du risque bancaire en temps de crise pourrait aider notre étude. Cette période peut être considérée comme un examen de la fiabilité de ces lois, surtout après la mise en œuvre d'un certain nombre de restrictions pendant la crise financière.

Bibliographie

ABOU-ZEID, A. (2009). « La gestion des fonds de fonds Islamique de capital investissement pour le développement des pays arabes ». Paris : Thèse de Doctorat.

ACHARYA, V., HASSAN I. & SAUNDERS, A., (2002). "The effects of focus and diversification on bank risk and return: Evidence from individual bank loan portfolio". CEPR Discussion Paper N° 3252.

ACHLY, L., & RIGAR, S. M. (2003). "What determines financial structure in the Moroccan manufacturing sector? A firm level analysis". Economic Research Forum, Grand Hyatt, Caire, Egypte , 1-17.

AGCA, S., & MOZUMDAR, M. (2004). "Firm Size, Debt Capacity, and Corporate Financing Choices". http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=687369 , 1-56.

AGGARWAL, R. K., & YOUSEF, T. (2000). "Islamic Banks and Investment Financing". *Journal of Money, Credit and Banking*, 32(1), 93-120

AHMED, N., & HARON, S. (2002). "Perceptions of Malaysian corporate customers towards, Islamic banking products and services". *International Journal of Islamic Financial Services*, 3, 13-29.

AKKZIDIS, I., & KHANDELWAL, S. (2008). "Financial risk management for islamic banking and finance". Palgrave Macmillan .

AL-AJMI, J., HUSSAIN, H. A., & AL-SALEH, N. (2009). "Clients of conventional and Islamic banks in Bahrain: How they choose which bank to patronize?" *International Journal of Social Economics*, 36, p 1086-1112.

BAYRAKDAROGLU, A., ERSAN, E., & LEVENT, ç. (2012). "Is There a Relationship between Corporate Governance and Value-Based Financial Performance Measures?" A Study on Turkey as an Emerging Market. *Asia-Pacific Journal of Financial Studies* , 224–239.

BECCALLI, E., (2007). "Does IT investment improve bank performance? Evidence from Europe". *Journal of Banking and Finance* 31, p.2205–2230.

BECK; T. & DEMIRGUC-KUNT; A., (2006). "Small and medium-size enterprises: access to Finance as a growth constraint", *Journal of Banking and Finance*, 30, November, p. 2931– 2943.

BEDUE, A. (1997). "Les déterminants de la structure financière des entreprises françaises". Thèse de doctorat. Nanterre: Université de Paris X

CHARREAUX, G. (2006). "Théorie financière et stratégie financière". *Revue française de gestion*, 2006/1 (no 160), 109-137.

CHEKIR, A. (1996). "Les aspects pratiques du financement Moudharaba". Nouakchott : Institut Islamique de recherche et de formation banque Islamique de développement.

CHEMAITELLY, H. (2005). "Participation des Banques Islamiques à la gestion des entreprises qu'elles financent". Thèse de doctorat, Bordeaux 4.

Davenport T., Jarvenpaa S., Beers M. (1996), *Improving knowledge work processes*, *Sloan Management Review*, vol.37, N°4, p 53-65, Eté 1996

Davenport T., Prusak L. (1998), *Working knowledge*, *Executive Excellence*, vol. 15 N°9, p 10, Septembre 1998
De Long

D.W., Fahey L. (2000), *Diagnosing cultural barriers to knowledge management*, *Academy of Management Executive*, vol.14, p 113-127, Novembre 2000

Hendriks P.H.J. (2001), *Many rivers to cross : from ICT to knowledge management systems*, *Journal of Information Technology*, vol. 16, N° 2, p 57-72

Hiebeler R. (1996), *Benchmarking: Knowledge management, Strategy & Leadership*, vol. 24 N°2, p 22-29, Mars-Avril 1996

Koenig M. (2000), *The resurgence of intellectual capital*, *Information Today*, vol.17, N°8, p 1,70, Septembre 2000

Kozin M., Young K. (1994), *Using acquisitions to buy and hone core competencies*, *Mergers & Acquisitions*, vol. 29 N° 2, p 21-26, Septembre-Octobre 1994

Kuehn L., Jackson K. (1997), *Using nursing standards to evaluate competency*, *Nursing Management*, vol. 28, N° 8, Août 1997

Le Moigne J.-L (1994), *La théorie du système général, théorie de la modélisation ?*, PUF, 1977-1994

Lyles M.A., Salk J.E. (1996), *Knowledge acquisition from foreign parents in international joint ventures: an empirical examination in the Hungarian context*, *Journal of International Business Studies*, vol.27, N°5, (Numéro Spécial en supplément), p 877-903, 1996

Mouritsen J., Larsen H.T., Bukh P.N., Johansen M.R. (2001), *Reading an intellectual capital statement: describing and prescribing knowledge management strategies*, *Journal of Intellectual Capital*, vol.2, N° 4, p 359-383, 2001

Mouritsen J., Bukh P., Larsen H., Johansen M. (2002), *Developing and managing knowledge through intellectual capital statements*, *Journal of Intellectual Capital*, vol.3 N° 1, p 10-29, 2002

Nardoni R. (1997), *Competency-based succession planning*, *Information Systems Management*, vol.14, N°4, p 60-62, 1997

Verzat C. (2000), *Construire un projet de recherche industrielle, un apprentissage collectif ; Les Annales des Mines, Gérer et Comprendre*, N°64, Juin 2001

Vinck D. (2000), *Pratiques de l'interdisciplinarité, Mutation des sciences, de l'industrie et de l'enseignement*, Presses Universitaires de Grenoble, Collection Génie Industriel, 2000

Yates-Mercer P., Bawden D. (2002), Managing the paradox: the valuation of knowledge and knowledge management, *Journal of Information Science*, vol.28, N°1, p 19-29, 2002

Yu X., Weiler B., Ham S. (2001), Intercultural communication and mediation: A framework for analysing the intercultural competence of Chinese tour guides, *Journal of Vacation Marketing*, vol.8 N°1, p 75-87, Décembre 2000.